

En résumé

Le SIEGE – Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure – est un établissement public de coopération intercommunale créé sous statut de Syndicat de Communes, spécialisé dans le domaine de l'énergie et regroupant l'intégralité des communes du département de l'Eure pour l'exercice de cette compétence.

Créé en 1946 sous l'impulsion de René Mayer et Pierre Mendès-France, et après adoption de la Loi de nationalisation de l'électricité en avril 1946, l'objectif assigné au syndicat était à l'origine de fédérer les communes en vue d'assurer l'électrification et la desserte des eurois, urbains comme ruraux, au lendemain de la seconde guerre mondiale et une période de forte croissance des besoins en énergie des usagers, particuliers, industries et acteurs économiques.

Depuis, et près de 75 ans après sa création, le SIEGE a vu ses compétences croître avec le développement des réseaux de gaz, d'éclairage public, et, depuis plusieurs années, avec le développement des problématiques liées à la maîtrise de la consommation d'énergie et à la production d'énergie d'origine renouvelable.

À télécharger

Fichier

[Statuts du SIEGE \(2017\)](#) (.pdf - 422.41 Ko)

Fichier

[SIEGE27 - 60 ans d'histoire \(1946-2006\)](#) (.pdf - 894.49 Ko)